



E/ECA/COE/36/12
AU/STC/FMEPI/EXP/12(III)
Distr. générale
20 février 2017

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts
Trente-sixième réunion

Union africaine
Comité d'experts
Troisième réunion

**Dixième Réunion annuelle conjointe du Comité technique
spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les
affaires monétaires, la planification économique et
l'intégration et de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement
économique de la Commission économique pour
l'Afrique**

Réunion des Comités d'experts
Dakar, 23-25 mars 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires de la Commission économique pour l'Afrique

Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Introduction

1. Le présent rapport donne un aperçu des résultats obtenus depuis avril 2016 par le système des Nations Unies à l'appui de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il examine l'appui sous trois angles : les décisions des chefs d'État africains ; les décisions de la réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique ; l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD. Il répond aux besoins exprimés par les États membres de recevoir des informations régulières et systématiques sur les activités de l'ONU en appui aux priorités sectorielles du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional.

* E/ECA/COE/36/1-AU/STC/FMEPI/EXP/1(III)

I. Décisions de la Conférence de l'Union africaine

A. Décision concernant l'appropriation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement pour l'après-2015

2. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a mis au point des outils qui facilitent l'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres de planification nationale. Ces outils contribuant à une mise en œuvre plus cohérente des deux programmes sur le continent seront testés dans un certain nombre de pays. En ce qui concerne la formation, la CEA, par l'intermédiaire de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), doit structurer son cours sur les fondamentaux de la planification du développement pour tenir compte de l'intégration de ces deux programmes dans les plans nationaux. De manière générale, tous les directeurs de cours savent qu'il est nécessaire de faire en sorte que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 soient incorporés dans le matériel de formation, qui est censé couvrir des aspects essentiels tels que leur intégration dans les cadres stratégiques nationaux. Dans ce contexte, l'IDEP a participé aux travaux d'un groupe de haut niveau dans le cadre de l'atelier organisé à Dakar en juin 2016 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement du Kazakhstan sur l'intégration des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 dans les plans et stratégies de développement national en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

3. Les différents sous-programmes de la CEA contribuent déjà à l'élaboration et à l'amélioration des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et au cadre de suivi et d'évaluation de ces objectifs. Les efforts axés sur les indicateurs relatifs à des objectifs spécifiques concernent notamment la mise en œuvre conjointe, par la Commission de l'Union africaine, la CEA et la Banque africaine de développement à travers une initiative sur les politiques foncières, d'un cadre de suivi et évaluation assorti d'indicateurs de suivi des engagements pris par l'Afrique en matière de gouvernance foncière. Les indicateurs sont actuellement testés dans 10 pays, notamment les indicateurs de suivi des progrès concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 - plus précisément les objectifs 1, 2 et 5. Dans le cadre de la Commission de la politique foncière, la Commission de l'Union africaine, la CEA et la Banque africaine de développement (BAD) ont également élaboré un programme pour appuyer le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, en y intégrant les préoccupations foncières énoncées dans le Programme de développement à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 – qui concernent également les objectifs 1, 2 et 5.

4. À sa cinquième réunion, la Commission africaine de statistique a approuvé à l'unanimité la recommandation de créer à la CEA un Programme africain de données et statistiques relatives à l'urbanisation, pour renforcer au niveau national, les capacités d'harmonisation des concepts, méthodologies et indicateurs relatifs à l'urbanisation et de production et d'analyse des données statistiques relatives à l'urbanisation, afin d'améliorer la planification et la prise de décision au niveau national. La Commission statistique de l'ONU ayant déjà mis en place le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités, pour assurer le suivi du Programme de développement pour l'après-2015, il n'est donc pas nécessaire de créer un autre organe intergouvernemental. En outre, dans le cadre du Programme conjoint sur les migrations du travail en Afrique, on compile et produit déjà des statistiques sur la question. Le Groupe de travail sur les statistiques relatives aux travailleurs migrants, constitué de la CEA, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine

de développement, produira régulièrement des rapports semestriels sur les migrations du travail en Afrique. Le premier de ces rapports, paru en 2016, a été largement diffusé auprès des principales parties prenantes.

B. Décision concernant un cadre harmonisé de financement de l'investissement du secteur privé dans les infrastructures transfrontalières en Afrique

5. À la demande de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, la CEA et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, en collaboration avec les communautés économiques régionales, ont élaboré un cadre continental destiné à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Dakar et, en particulier, les 16 projets d'infrastructures transfrontalières approuvés par les chefs d'État africains lors du Sommet pour le financement des infrastructures en Afrique, tenu à Dakar en 2014. Ce cadre est une loi type qui sera soumise à la Conférence de l'Union africaine en juillet 2017. Il comporte des sections sur les autorités de régulation des projets ; les normes anticorruption et de transparence ; la libre circulation des entités, du personnel, des biens et services ; l'immigration ; les achats ; le règlement des différends, et d'autres questions.

6. Pour faciliter l'intégration de cette loi type dans les pays africains, la CEA et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD ont entrepris un exercice de réduction des risques liés à l'ensemble des 16 projets et apporteront une assistance technique aux pays qui en formuleront la demande.

C. Décision concernant le thème de l'Union africaine pour 2017 : « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse »

7. La CEA, la BAD, la Commission de l'Union africaine, le NEPAD et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont engagé un processus consultatif multipartite d'élaboration de la feuille de route de l'Union africaine pour 2017 sur le thème « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse », qui reflète les contributions et aspirations d'un large éventail des principales parties prenantes.

8. Cette feuille de route a été établie en tenant dûment compte de la nécessité de transformer d'urgence le potentiel de la forte population de jeunes du continent - on parle même « d'explosion démographique des jeunes » - en dividende démographique et d'aider les pays africains à se focaliser sur les aspirations et objectifs ambitieux mais cependant cruciaux qui sont énoncés dans l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

9. Le dividende démographique se définit comme l'avantage qui peut se présenter lorsque, à la suite de taux de fécondité en baisse, un pays voit sa population constituée d'une forte proportion de personnes en âge de travailler et à laquelle il consacre des investissements efficaces dans les domaines de la santé, de l'autonomisation, de l'éducation et de l'emploi, grâce à l'action des pouvoirs publics et à l'intervention du secteur privé.

10. Le thème de la dix-huitième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, « Appui du système des Nations Unies pour tirer pleinement profit du dividende démographique grâce aux investissements », est également conforme à cette décision. La réunion permettra à l'ONU et à l'Union africaine d'examiner et de définir des politiques appropriées afin que l'Afrique puisse tirer parti du dividende démographique, notamment en créant des possibilités d'emploi et des emplois décents pour les jeunes. Elle sera organisée

conjointement avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, en s'appuyant sur ses équipes régionales en Afrique australe et orientale et en Afrique de l'Ouest, compte tenu de leur contribution majeure à l'organisation de la réunion. Leur collaboration active permettra de focaliser sur les stratégies d'accélération de la transition démographique et de créer les conditions propices à un dividende démographique, notamment les cadres relatifs à la participation active et productive des jeunes à l'activité économique.

D. Décision concernant l'engagement de l'Afrique dans les négociations mondiales sur le climat

11. Un groupe de travail technique sur l'Initiative pour l'adaptation en Afrique s'est réuni lors de la sixième session spéciale de la Conférence des ministres africains de l'environnement, tenue au Caire du 16 au 19 avril 2016. Il a regroupé des représentants des institutions concernées : Agence du NEPAD, Groupe africain de négociateurs, BAD, CEA, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et PNUD.

12. Le 30 septembre 2016, à l'occasion de la Journée de l'Afrique, lors de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Marrakech (Maroc), un débat de haut niveau a été organisé sur l'Initiative pour l'adaptation en Afrique afin d'en accroître la visibilité et la faire mieux connaître.

13. Le plan d'activité du Programme d'informations climatiques pour le développement en Afrique (ClimDev-Afrique) a été mis au point. Il énonce les stratégies permettant d'aider les États membres à mettre en œuvre l'Accord de Paris et à maximiser les avantages de cet Accord en effectuant la transition vers un développement à faible émission de carbone et adapté aux évolutions du climat.

14. En sa qualité de secrétariat de ClimDev-Afrique, le Centre africain pour la politique en matière de climat a mené diverses évaluations afin d'orienter et de soutenir les États membres dans la mise en œuvre des contributions prévues déterminées au niveau national, en soulignant les actions conditionnelles et inconditionnelles ainsi que les moyens de les exécuter.

15. Grâce à l'appui d'autres institutions panafricaines comme la CEA, l'Agence du NEPAD a organisé le deuxième forum de l'Alliance pour une agriculture africaine climatiquement rationnelle, sous le parrainage du Gouvernement kenyan. Le forum avait pour thème : « De l'accord à l'action : mise en œuvre des contributions prévues déterminées au niveau national pour la croissance et la résilience dans l'agriculture africaine ».

E. Décision concernant AIDS Watch Africa

16. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) continuent de travailler étroitement ensemble ainsi qu'avec la Commission de l'Union africaine et le NEPAD sur la mise en œuvre du Plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique et ont collaboré avec de nombreuses autres organisations au sein et en dehors du système des Nations Unies, telles que United States Pharmacopeial Convention et le Réseau africain pour l'innovation en matière de médicaments et de diagnostic (ANDI).

17. Des efforts sont déployés dans ce domaine pour appuyer les communautés économiques régionales et les États membres de l'Union africaine. Des progrès importants ont été accomplis en 2016 en ce qui concerne la feuille de route relative aux bonnes pratiques de fabrication, mais aussi

s'agissant de l'évaluation des risques liés à la liste des médicaments essentiels, qui sont deux éléments cruciaux de la stratégie du Plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique. Ces deux éléments constituent le cadre technique qui oriente les entreprises dans leur mise à niveau à des normes internationales de production ; ils donnent également aux organismes de réglementation les outils et les critères permettant de suivre les progrès accomplis et facilitent la catégorisation et le reclassement ultérieur des moyens dont dispose chaque entreprise.

18. La méthodologie que l'ONUDI a appliquée à la feuille de route relative aux bonnes pratiques de fabrication a été adoptée par le NEPAD et d'autres partenaires intervenant dans l'Initiative africaine d'harmonisation des organismes de réglementation des médicaments, comme base d'élaboration de la feuille de route régionale relative aux bonnes pratiques de fabrication. Ce travail devrait commencer en 2017 dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), après la conclusion d'un accord entre l'Organisation ouest-africaine de la santé et l'ONUDI. Le projet sera exécuté en étroite collaboration avec d'autres partenaires, notamment l'OMS, le NEPAD et ONUSIDA, mais également en collaboration avec la Commission de la CEDEAO.

19. La feuille de route relative aux bonnes pratiques de fabrication et la méthode d'évaluation du risque de perte maximale estimée ont été soumises par les équipes de l'OMS et de l'ONUDI au Comité OMS d'experts des spécifications relatives aux préparations pharmaceutiques, pour indiquer la voie à suivre. Ces équipes travaillent déjà avec de nombreuses parties prenantes (nationales et internationales) en Éthiopie pour appuyer l'application d'une feuille de route relative aux bonnes pratiques de fabrication dans le cadre de la stratégie nationale et du plan d'action pour le développement de l'industrie pharmaceutique éthiopienne. L'OMS continue d'appuyer la mise en œuvre globale de cette initiative, qui est considérée comme une priorité nationale, notamment en menant une étude de faisabilité de la fabrication locale d'ingrédients pharmaceutiques actifs.

20. Au Forum mondial de l'investissement organisé en juillet 2016 à Nairobi, une table ronde de haut niveau, coprésidée par ONUSIDA et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a débattu de l'investissement dans le secteur pharmaceutique. Elle a abouti à l'adoption de la Déclaration de Nairobi, signée par le Directeur exécutif d'ONUSIDA, le Secrétaire général de la CNUCED, le Ministre du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud, le Ministre de la santé du Kenya et le Commissaire au commerce et à l'industrie de la Commission de l'Union africaine.

21. En 2016, le Secrétaire général a établi le Groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments, qui est coordonné par le PNUD et ONUSIDA. Le Groupe a examiné la question de l'accès aux médicaments dans le monde entier, mais a accordé une attention particulière à la situation en Afrique, notamment en instaurant un dialogue public, qui s'est tenu à Johannesburg. Un certain nombre d'entités des Nations Unies font partie du Groupe consultatif d'experts : CNUCED, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), OMS, ONUDI, etc. L'ONUDI et l'OMS ont présenté un document conjoint sur le rôle crucial que le renforcement de la production locale pourrait avoir sur un meilleur accès à des médicaments efficaces et abordables en Afrique.

22. D'autres projets ont bénéficié d'un appui en 2016, notamment l'action de l'ONUDI en faveur de stratégies visant à développer l'industrie pharmaceutique au Ghana, au Kenya et au Zimbabwe ; la collaboration dirigée par ONUSIDA pour aider l'Algérie à créer un centre d'excellence en matière de VIH et de santé ; l'évaluation par l'OMS, l'ONUDI et l'Initiative africaine des fabricants de vaccins, des possibilités de création d'une production de vaccins en Afrique ; le développement d'une solution de données du marché de

l'Afrique de l'Est par l'ONUDI, avec l'appui de l'Office allemand de la coopération internationale (GTZ).

23. En 2016, les cinq organisations citées dans la décision concernant AIDS Watch Africa (Commission de l'Union africaine, NEPAD, ONUDI, OMS et ONUSIDA) sont convenues d'établir un programme conjoint de développement accéléré de l'industrie sur le continent, par une action structurée et coordonnée de tous les partenaires. Le lancement de ce programme conjoint sera l'une des priorités en 2017, de même que la prise de contact avec d'autres partenaires, pour mener ce projet à bien.

F. Décision concernant la zone de libre-échange continentale

24. En tant que membre de l'équipe spéciale sur la zone de libre-échange continentale, la CEA a élaboré le projet de texte de négociation à soumettre à l'équipe et l'a fait traduire dans les langues de travail de l'Union africaine. La Commission de l'Union africaine fera distribuer le projet de texte aux États membres afin qu'ils puissent consulter les parties prenantes nationales et le fera aussi présenter à l'instance de négociation de la zone de libre-échange continentale. En collaboration avec la 25. Commission de l'Union africaine et d'autres parties prenantes, la CEA a organisé la Semaine africaine du commerce, intégrant le Forum africain du commerce, qui fait partie de l'infrastructure désignée de la zone de libre-échange continentale. À mesure que l'on s'oriente vers des négociations sur la base d'un texte, on s'attend à ce que le projet de texte et la participation d'acteurs divers dans des instances comme le Forum africain du commerce facilitent le consensus des États membres dans les négociations.

25. À sa session de juillet 2016, la Conférence de l'Union africaine a également créé un groupe de haut niveau composé de cinq éminentes personnalités chargées de promouvoir l'accélération de la zone de libre-échange continentale. La CEA a collaboré avec la Commission de l'Union africaine pour rédiger le mandat du groupe. Le Centre africain pour les politiques commerciales a affecté des fonds à l'appui des travaux du groupe pendant tout l'exercice 2017.

26. La CEA continue de fournir un appui technique à la Commission de l'Union africaine dans plusieurs forums, notamment l'équipe spéciale sur la zone de libre-échange continentale, l'instance de négociation sur la zone de libre-échange continentale et la réunion des Ministres africains du commerce. Elle a également fourni un appui technique dans les domaines de la politique d'investissement, de la loi sur la croissance et les opportunités en Afrique, des questions relevant de l'Organisation mondiale du commerce et des accords de partenariat économique.

II. Décisions de la réunion conjointe annuelle de la CEA et de la Commission de l'Union africaine

A. Présentation de rapports intégrés et suivi des objectifs de développement durable

27. La base de données statistiques en ligne de la CEA a été améliorée grâce à la création d'un portail de données dénommé ECASStats, qui comporte un portail subsidiaire consacré aux objectifs de développement durable. Il est également envisagé, une fois convenu le cadre unique de présentation de rapports sur les deux programmes, de créer un portail pour appuyer les rapports annuels consacrés aux progrès de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

B. Forum régional africain pour le développement durable

28. Travaillant de concert avec le Gouvernement égyptien, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, le PNUE, le PNUD et le FNUAP, ont organisé la deuxième session du Forum régional africain pour le développement durable, en mai 2016 au Caire, en préparation de la session du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2016. Les États membres ont pu ainsi engager un dialogue sur la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Ils ont également mieux compris les méthodes d'action nécessaires pour une mise en œuvre et un suivi efficaces, inclusifs et parfaitement intégrés des deux programmes.

29. À cet égard, les États membres, les communautés économiques régionales et les grands groupes régionaux sont parvenus à un consensus et ont adopté des messages clés formulant les actions et mesures nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre et le suivi inclusif et intégré de ces deux programmes de transformation synergiques. Les messages clés adoptés par le Forum constituent la contribution collective du continent au Forum de haut niveau sur le développement durable de 2016, auquel la CEA a participé, apportant un appui fonctionnel aux États membres dans leurs efforts de mobilisation du soutien de la communauté internationale en vue de la mise en œuvre intégrée de ces deux programmes.

30. Conformément à cette décision, le Forum régional africain pour le développement durable a adopté des recommandations tendant à renforcer la forme et le travail du Forum afin d'éviter les doubles emplois et la création de structures nouvelles et de promouvoir l'apprentissage au sein des Nations Unies, des régions et des sous-régions. Ces recommandations et les messages clés qu'ils contiennent, qui orienteront le calendrier et le format du Forum, sont notamment les suivants :

a) Les conclusions du Forum doivent tenir compte et s'enrichir des processus d'examen de la mise en œuvre des deux programmes menés par diverses parties prenantes, notamment les organisations, mécanismes et forums régionaux et sous-régionaux, les entités des Nations Unies, les grands groupes et autres partenaires. D'autres examens de la mise en œuvre des deux programmes, ou des examens présentant un intérêt pour ces programmes doivent être synchronisés avec le travail du Forum afin que les examens en question contribuent à l'évaluation africaine de la mise en œuvre régionale des deux programmes. Le travail du Forum devrait permettre un examen efficace des soumissions et autres contributions tirées de ces processus d'examen ;

b) Les enseignements tirés et le partage des meilleures pratiques entre pays, au sein du système des Nations Unies, et avec des grands groupes, organisations et autres forums régionaux et sous-régionaux, sont des processus importants permettant d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Forum devrait par conséquent comporter des dispositions relatives à l'apprentissage et à l'échange d'expériences. Il est important que les pays qui se portent volontaires pour l'examen, pendant les séances du Forum politique de haut niveau, reçoivent une assistance pour participer au Forum régional africain, de sorte qu'ils puissent partager leurs expériences et les enseignements tirés. Des études de cas seraient nécessaires pour appuyer cet apprentissage et cet échange. Il faudrait soutenir les pays africains et les encourager à participer et contribuer aux divers forums d'apprentissage et de partage d'expériences.

C. Migrations internationales en Afrique

31. La CEA et la Commission de l'Union africaine s'emploient conjointement à créer un groupe de haut niveau sur les migrations internationales en Afrique ; un secrétariat chargé d'appuyer le travail du groupe est en formation à la CEA, qui élabore actuellement un programme exhaustif sur les migrations en mettant l'accent sur l'Afrique. Conformément aux recommandations, des études seront menées dans le cadre de ce programme.

D. Organisation d'un examen régional africain annuel des progrès de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information

32. L'examen régional africain annuel des progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information s'est tenu les 15 et 16 novembre 2016 à Addis-Abeba. Il a porté sur la prise en compte des technologies de l'information et de la communication dans les politiques et stratégies de développement à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

E. Institut africain de développement économique et de planification

33. La cinquante-cinquième réunion du Conseil d'administration de l'IDEP est prévue en mars 2017, lorsque les statuts révisés seront présentés pour examen final.

34. À ce jour, le secrétariat de l'IDEP a reçu les noms des représentants des neuf États membres suivants : Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Maroc, Ouganda, Soudan et Zambie. Le deuxième pays d'Afrique de l'Ouest devant siéger au Conseil n'a pas encore été désigné. L'Afrique du Sud, qui assure la présidence du Bureau, a été contactée par l'intermédiaire de son ambassade en Éthiopie, pour tenter de faciliter le processus. En outre, une réunion s'est tenue à Dakar avec l'ambassadeur du Libéria au Sénégal ; elle a donné lieu à une lettre demandant au Libéria, qui assure la présidence de la CEDEAO, d'intervenir à ce titre sur la question. Il est prévu de suivre la question de près.

35. Par rapport à 2015, les contributions statutaires versées par les États membres en 2016 ont considérablement baissé, passant de 1,5 million de dollars à 504 000 dollars, soit un recul de quelque 67 %. Le secrétariat de l'IDEP prie les représentants à la dixième réunion conjointe annuelle de rappeler à quel point il est important de payer les contributions statutaires annuelles et de régler les arriérés pour placer dans la durée les services de renforcement des capacités offerts par l'Institut.

36. Au cours de la période examinée, des partenaires de l'IDEP tels que l'université de Genève, la Commission de l'Union africaine, le NEPAD, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le Département des affaires économiques et sociales ont travaillé avec l'Institut et l'ont soutenu directement. Grâce à sa collaboration interne étroite avec les divisions de la CEA, l'IDEP a également bénéficié de l'appui indirect d'autres partenaires de la CEA dans le cadre, par exemple, de l'accord de financement conjoint avec le Danemark, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

37. Au cours de la période considérée, l'IDEP a reçu un appui financier direct d'un montant de 600 000 dollars aussi bien pour les activités que l'Institut mène seul que pour celles qui supposent une collaboration entre les divisions. En

outre, la CEA lui a fourni du matériel qui rehausse ses cours de formation et a mis à sa disposition des membres du personnel chargés des cours en question.

F. Examen du cadre stratégique et du plan-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018–2019

38. Le cadre stratégique, qui fait actuellement l'objet d'un examen, permet de déterminer à quel point la structure intergouvernementale, les mécanismes et les processus de la CEA répondent aux besoins des États membres, par leur pertinence dans la résolution des défis du développement du continent et, partant, par leur efficacité et leur efficience. Il porte également sur l'impact, s'il en est, de la réunion conjointe annuelle et sur l'influence que les organes subsidiaires de la CEA ont eue sur la formulation et la mise en œuvre des politiques dans les États membres.

39. Cette évaluation demandera de nombreuses consultations avec les États membres, le Bureau actuel de la réunion conjointe annuelle, plusieurs entités des Nations Unies ayant une représentation régionale et les communautés économiques régionales, ainsi qu'avec les gestionnaires de programme à la CEA, à l'IDEP et dans les bureaux sous-régionaux. Une enquête par questionnaire sera effectuée auprès des États membres, des organisations internationales, des organisations de la société civile, des milieux universitaires, des groupes de réflexions et autres organes, pour obtenir leur point de vue sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la réunion conjointe annuelle.

III. Appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

A. Appui technique direct de la CEA au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

1. Partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine sur le Programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour 2017–2027

40. Fort de l'influence politique créée au cours de l'année 2016, le cadre d'un renouvellement du partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine sur le Programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour 2017–2027, adopté par la Conférence de l'Union africaine à sa session de juin 2015 en Afrique du Sud, a reçu l'appui du Groupe Afrique basé à New York, lors des préparatifs de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce processus a abouti, en décembre 2016, à l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 71/254 sur le cadre d'un partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine sur le Programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour 2017–2027.

2. Appui au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

41. Conformément à son mandat, qui consiste à promouvoir la bonne gouvernance sur le continent, la CEA est un des piliers de l'appui apporté à l'effort actuel de redynamisation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Outre son engagement ce processus, la CEA a contribué à l'élaboration du plan stratégique du Mécanisme pour 2016-2020 et à la rédaction d'un plan d'action des organisations de la société civile sur la mise en œuvre du plan de redynamisation.

42. La CEA a fourni un appui technique à certains pays participant au Mécanisme, notamment la Côte d'Ivoire, le Kenya et le Libéria, pour le lancement d'un processus d'autoévaluation effective et techniquement valable.

Elle a également contribué à la rédaction de rapports d'évaluation externe du Sénégal, du Soudan et du Tchad, et d'un examen externe de deuxième génération concernant le Kenya. En conséquence, le Sénégal, le Soudan et le Tchad ont fait l'objet d'une évaluation par les pairs, lors de la session de la Conférence de l'Union africaine tenue en janvier 2016. La CEA a également organisé une réunion régionale en Afrique de l'Ouest pour encourager les États membres de la CEDEAO à adhérer au Mécanisme. En collaboration avec des organisations de la société civile, elle a contribué à la rédaction d'un plan d'action sur la mise en œuvre par les organisations de la société civile d'un plan de redynamisation du Mécanisme.

43. Sur la base de ses plans stratégiques actuels, la CEA a tenu, en juin 2016, une réunion de planification stratégique avec le secrétariat du Mécanisme, afin de convenir d'un plan de travail conjoint pour 2016. En outre, pour formaliser ce partenariat, qui est très en retard, il a été décidé qu'un mémorandum d'accord signé avec le secrétariat en août 2016 à Nairobi serait formalisé en marge de la Conférence de l'Union africaine, lors de sa session de janvier 2017 à Addis-Abeba.

44. La CEA a participé au vingt-cinquième Forum des chefs d'État et de gouvernement du Mécanisme africain d'examen par les pairs, tenu à Nairobi du 22 au 26 août 2016, en marge de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une meilleure gouvernance en Afrique, tenant compte de l'intérêt et des espoirs des populations africaines. Depuis la nomination du nouveau Secrétaire exécutif, des progrès importants ont été réalisés et, avec l'appui des partenaires stratégiques (CEA, BAD et PNUD), le secrétariat du Mécanisme a pu effectuer deux missions d'évaluation nationale au Tchad et au Sénégal. Il a été décidé que les États membres participant au Mécanisme versent leurs arriérés de contributions dans un délai de trois ans, et que la contribution annuelle augmente, passant de 100 000 dollars actuellement à 200 000 dollars à compter de 2017. La CEA a également signé un mémorandum d'accord avec le secrétariat continental du Mécanisme.

45. La CEA a participé à la mission d'analyse préalable du Kenya, qui s'est déroulée du 3 au 7 octobre 2016. La mission avait pour principal objectif le lancement du deuxième examen du Mécanisme – le premier du genre depuis la création du processus. La mission a permis d'examiner les structures nationales créées et de vérifier le caractère inclusif du processus au niveau national. Plus précisément, elle a permis de collecter des statistiques, de mener des recherches documentaires préliminaires, d'effectuer des enquêtes et de tenir des discussions de groupe dans le pays sur les questions essentielles soulevées dans le projet de document de synthèse.

46. Les membres de la mission ont examiné toutes les informations et données fournies et ont dressé un tableau global de la situation dans les quatre domaines thématiques du Mécanisme. Ils ont également finalisé le document de synthèse et l'analyse préliminaire que la mission d'évaluation utilisera. L'objectif global était d'évaluer et d'aider à améliorer la qualité du rapport et de l'équipe d'évaluation.

47. Au Libéria, la CEA a organisé, du 19 au 21 octobre 2016, trois manifestations en collaboration avec le secrétariat continental du Mécanisme et les autorités nationales, pour assurer un processus efficace et sans exclusive : premièrement, une campagne nationale de sensibilisation ; deuxièmement, un atelier sur les méthodologies du Mécanisme et un questionnaire révisé ; troisièmement, une formation à l'intention des médias. On s'attend maintenant à ce que les autorités lancent une campagne nationale de sensibilisation et l'enquête connexe. Le Libéria a accepté de finaliser son autoévaluation avant fin février 2017 et de faire l'objet d'une évaluation par les pairs en juillet 2017.

B. Appui aux communautés économiques régionales

1. Politique macroéconomique

48. La CEA a mis au point un programme d'action pour le Sénégal, à l'issue d'une mission d'évaluation menée en décembre 2015 et d'une mission technique en mai 2016. Le directeur du planning au Ministère de l'économie, des finances et de la planification s'est dit satisfait de la coopération avec la CEA dans le domaine du renforcement des capacités.

49. Au vu des bonnes notes enregistrées en 2015 et 2016 par les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la CEDEAO et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la CEA a organisé un atelier sur le renforcement des capacités à l'intention des cadres supérieurs de l'IGAD, du 2 au 6 mai 2016 à Djibouti. L'atelier a couvert, entre autres questions, la situation actuelle de l'économie africaine, l'intégration régionale, l'Agenda 2063 et son plan décennal de mise en œuvre, les synergies entre l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable, l'industrialisation, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et le coût des conflits. Cette manifestation de haut niveau a permis d'exposer les travaux de la CEA et de familiariser les hauts fonctionnaires de l'IGAD avec les actions de la CEA.

50. L'appui apporté à l'IGAD a été consolidé en engageant le débat avec les hauts responsables sur les questions relatives à la promotion des économies de la région, par le renforcement de l'intégration et de la coopération régionales, afin d'améliorer la compréhension des défis de développement qui se posent à la région, et de la meilleure manière de formuler des politiques régionales appropriées. C'est le résultat de la réunion tenue à Nairobi du 12 au 15 décembre 2016. La CEA a également rédigé une stratégie pour le renforcement des capacités de l'IGAD, qui sera soumise aux États membres pour adoption.

51. La lutte contre les flux financiers illicites est un autre domaine où la CEA a eu de l'influence sur les politiques de pays comme l'Afrique du Sud, le Kenya et le Nigéria. La CEA a aidé à organiser la première réunion du consortium chargé d'endiguer les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. La réunion s'est tenue les 13 et 14 juin 2016, sous la présidence de Monsieur Thabo Mbeki, président du groupe de haut niveau Union africaine-CEA sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Le consortium servira de plateforme multipartite pour la mobilisation des partenariats établis entre parties prenantes depuis la publication du rapport du groupe et donnera des orientations stratégiques générales concernant les efforts de réduction de ces flux en provenance d'Afrique.

52. La CEA a également été invitée par l'Union africaine à fournir une assistance technique au bureau de son représentant spécial au Fonds africain pour la paix. En apportant cet appui, la CEA examine des options que les États membres pourraient utiliser pour augmenter les recettes à l'appui du budget de la Commission de l'Union africaine, y compris le Fonds pour la paix. Un rapport, élaboré par le Centre for Democracy and Development, a été soumis à la Conférence de l'Union africaine à sa session de juillet 2016 à Kigali.

2. Industrialisation (intégration régionale)

53. Suite au sommet extraordinaire de la SADC tenu à Harare en mars 2015, qui a approuvé sa stratégie d'industrialisation et sa feuille de route, et réaffirmé l'importance du développement industriel dans la réduction de la pauvreté et l'émancipation économique des populations de la région, la SADC a demandé à la CEA de l'aider à élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de sa feuille de route et de sa stratégie. Cette demande démontre à quel point la CEA

peut influencer efficacement les choix et décisions politiques ; l'initiative en question offre une autre perspective de renforcement du message de la CEA sur l'industrialisation en tant que clé de voûte de la transformation économique de l'Afrique.

54. Le secrétariat de la SADC a également demandé à la CEA de l'aider à créer un observatoire des technologies de l'information et de la communication dans la sous-région. L'observatoire est conçu comme un outil de recueil de renseignements à l'appui de l'industrialisation. Une fois en place, il contribuera à la construction d'une base et d'un portail de données, ainsi qu'à la préparation de rapports ; il contribuera aussi à renforcer le commerce intra-africain de la SADC. Le cadre de la cyberstratégie de la SADC est pratiquement achevé et devrait être validé en 2017.

55. Les services consultatifs et l'assistance technique fournis à l'Angola, à l'Éthiopie, à la Gambie, au Kenya, au Nigéria, au Sénégal et la Sierra Leone sont une indication de l'influence qu'exerce la CEA, démontrant la valeur que les États membres accordent à son savoir-faire en matière de commerce et d'industrialisation.

3. Planification du développement et administration publique

56. La Vision 2050 de la CAE a été approuvée par le Conseil des ministres de la Communauté à sa trente-troisième réunion tenue le 29 février 2016, et par les chefs d'État à leur sommet tenu le 2 mars 2016. Le Secrétaire général de la CAE a adressé ses remerciements à la CEA pour son appui technique et financier inestimable dans la formulation de la Vision 2050. Compte tenu de cette collaboration satisfaisante, la CAE a demandé à la CEA en juillet 2016 d'appuyer la formulation de sa cinquième stratégie de développement ; la collaboration se poursuit sur ce plan.

57. La CEA a aidé les pays à élaborer leur vision nationale et les a soutenus. Ainsi, une assistance technique a été fournie au nouveau Gouvernement béninois sous la forme de deux missions techniques menées pour évaluer la Vision 2025 du pays, qui est actuellement en cours, et l'aider à préparer la suivante. Le cadre institutionnel relatif à l'élaboration de la nouvelle vision et à l'évaluation de la vision précédente a été défini et les personnes chargées de la mise en œuvre à tous les niveaux ont été désignées. En Guinée, la CEA a apporté son appui pour l'élaboration d'une vision de développement à long terme intitulée « Guinée Vision 2040 » et, en septembre 2016, a envoyé un statisticien à Conakry pour fournir au pays une assistance technique dans ses efforts de changement de la base du produit intérieur brut (PIB). La CEA a également appuyé la formulation d'un programme d'action au Sénégal dans les domaines de la planification et de la statistique.

58. Des initiatives stratégiques similaires de haut niveau suivies d'une prestation, faisant intervenir des équipes multidisciplinaires, ont été confiés à la Commission par l'Angola, le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée Bissau, le Libéria, le Nigéria et d'autres États membres qui n'ont pas encore reçu de mission de cadrage de la CEA, notamment le Gabon, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe.

4. Innovation, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

59. La CEA a participé à la formulation de politiques en intervenant dans la production du savoir et en appuyant les stratégies de renforcement des capacités des pays africains en matière de gestion, d'enrichissement et d'ajout de valeur des ressources naturelles, en particulier dans le secteur des industries extractives.

60. Conformément à ses stratégies de renforcement des capacités, la CEA a utilisé des dialogues politiques de haut niveau pour permettre aux États membres de bien comprendre les conclusions de ces études, et d'examiner les

options proposées dans ses rapports afin de les transformer en mesures concrètes. C'est ainsi qu'au cours de la période examinée, un dialogue de haut niveau a été organisé par le Centre for Democracy and Development, en collaboration avec la Division des politiques de développement social, à Yaoundé, du 7 au 9 juin 2016. Le dialogue avait pour thème l'impact de l'urbanisation sur la planification du développement national en Afrique et a eu pour principal résultat la conclusion selon laquelle les pays africains devraient intégrer l'urbanisation dans leur planification et leurs stratégies de développement. Un dialogue politique de haut niveau a été organisé à Kigali, les 17 et 18 mai 2016, par le Centre for Democracy and Development, sur le risque d'investir dans des projets d'infrastructures transfrontalières en Afrique. Les participants au dialogue ont souligné la nécessité d'intégrer totalement les projets transfrontaliers dans les processus de planification et de budgétisation aux niveaux national et régional et d'adopter des mesures pour atténuer les risques potentiels.

IV. Conclusion

61. La Commission invite les États membres à maintenir et renforcer leur appui à ses activités, en particulier en ce qui concerne des questions comme la transformation structurelle, l'industrialisation, la zone de libre-échange continentale, la planification du développement, le commerce, l'intégration régionale et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles abondantes du continent en vue d'une croissance généralisée, de la création d'emplois et de l'amélioration générale des conditions de vie des Africains.

62. Les États membres sont également invités à appuyer la mise en œuvre du partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine sur le Programme d'intégration et de développement de l'Afrique et les efforts continus de la CEA tendant à accélérer la mise en œuvre de plusieurs projets d'infrastructures transfrontalières approuvés par la Conférence de l'Union africaine. Ils pourraient le faire en intégrant dans la législation nationale des lois types qui renforcent les investissements du secteur privé et minimisent les risques liés à l'infrastructure stratégique indispensable à la promotion de l'intégration régionale.